

ne s'agit pas d'une proposition de l'opposition; elle ne vient pas de nous. C'est une mesure ministérielle dont le gouvernement s'est beaucoup vanté, le célèbre bill n° C-190, dont l'un des effets les plus importants serait de faire baisser le prix des médicaments.

Par conséquent, comme rien ne nous assure que cette question sera réglée, nous prétendons que cette motion ne devrait pas être adoptée. (*Exclamations*) Les députés peuvent pousser autant d'exclamations qu'ils veulent; cela me donne le temps de penser à d'autres choses à dire. Il ne sera pas dit que nous n'avons pas essayé de faire régler cette question. Les autres leaders de la Chambre savent depuis des semaines que nous voulons en finir avec cette mesure. On a essayé de s'arranger pour que les crédits et cette mesure soient adoptés en même temps. On a échangé des gros mots, mais qu'importe. Ce qui compte, c'est qu'il y a des dissensions à la Chambre à propos de cette mesure législative, et je sais pourquoi ces dissensions tiennent aux intrigues manigancées par les milieux pharmaceutiques et qui ont réussi chez bien des gens.

A mon avis, nous sommes responsables non seulement à l'égard de l'industrie pharmaceutique ou du congrès libéral, mais aussi envers le peuple canadien. J'insiste donc pour que nous demeurions ici jusqu'à ce que cette mesure soit adoptée.

Quoique nous votions contre cette motion, j'en suis maintenant arrivé à la conclusion que son libellé ne rend pas impossible l'adoption du bill n° C-190. Donc, même si la motion est adoptée, nous continuerons de réclamer de toutes les manières possibles l'examen et l'adoption du bill n° C-190, dans l'espoir qu'il sera une des autres mesures dont il est question dans la motion et qui sera confirmée par sanction royale avant la clôture de cette session.

Je déplore aussi énergiquement que je le puis le libellé de cette motion qui démentit l'affirmation du premier ministre selon laquelle les travaux du Parlement doivent primer tout. C'est pour cela que nous voterons contre.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, nous partageons l'inquiétude déjà exprimée quant à la possibilité que le bill n° C-190 reste en plan au *Feuilleton*, à la fin de la session actuelle.

Il s'agit d'un bill très important. Le fait que le gouvernement l'a présenté montre qu'il le considérait comme une mesure d'importance. Le gouvernement a souvent exprimé son inquiétude au sujet de la cherté des médicaments et, pour remédier à la situation, il a effectivement décidé de présenter la mesure en question. Il nous a assurés qu'elle aurait des effets salutaires sur les prix de produits

pharmaceutiques. On comprend donc mal pourquoi nous attendons depuis si longtemps pour en traiter de façon décisive.

• (2.50 p.m.)

Je faisais également partie, monsieur l'Orateur, du comité de la fonction publique, qui a étudié une autre mesure à laquelle le député de Winnipeg-Centre a fait allusion. Comme je me rappelle le sort réservé à la promesse faite dans ce cas-là, nous pouvons difficilement être rassurés, même si le gouvernement affirme que la mesure législative sera examinée après le congé. Voilà pourquoi nous partageons l'inquiétude des autres députés au sujet du retard. J'ai déclaré hier que nous consentions volontiers à ce que les crédits supplémentaires et les crédits provisoires soient adoptés après le plus bref débat possible, et que celui qui a eu lieu pourrait peut-être même suffire, afin que nous puissions passer à l'étude du bill n° C-190. Je crois toujours que ce serait la bonne méthode et j'espère que l'on voudra bien tenir compte de cette suggestion.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, tout comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je vois que nous nous retrouverons le 23 avril, après une intersession. A ce moment-là, il sera beaucoup plus difficile de faire adopter quelque mesure que ce soit, présentement inscrite au *Feuilleton*.

Nous entrevoyons, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, que le prochain premier ministre voudra alors proroger la présente session et en ouvrir une nouvelle.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre mentionnait un projet de loi très important figurant au *Feuilleton*, nommément le bill C-190, que nous aimerions également voir adopter avant l'ajournement.

Mais il y a une autre mesure dont nous souhaiterions l'adoption au cours de la présente session, et je demanderais au leader parlementaire du gouvernement de bien vouloir l'inscrire au nombre des mesures devant être adoptées avant l'ajournement proposé dans la motion actuelle. Il s'agit du bill C-186 intitulé «Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail.»

On sait, monsieur l'Orateur, que depuis au moins deux ans, nous demandons la modification de la Loi sur les relations industrielles et la composition du Conseil canadien des relations ouvrières.

Un comité ministériel a étudié le problème. Au moins trois ministres—l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson), l'honorable